

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Les universités québécoises, le privé et l'État : la nouvelle gouvernance universitaire

Le ministère de l'Éducation, du loisir et du sport a profité, entre autres, des déboires financiers de l'UQAM pour revoir les modes d'administration des universités québécoises. Le rapport de l'Institut sur la gouvernance des organismes privés et publics, publié en septembre 2007, avait mis la table à une réforme en profondeur. Le projet de Loi no 107 sur la Gouvernance des universités, déposé à l'Assemblée nationale avant les élections de décembre dernier, reprenait l'essentiel du rapport de l'IGOPP :

1. Un conseil d'administration composé majoritairement (60 à 66 %) de membres « indépendants » (externes);
2. Le choix du recteur se fera sans consultation de la communauté universitaire;
3. La formation de comités sur la vérification, la gouvernance et l'éthique et les ressources humaines composés majoritairement ou exclusivement de membres externes;
4. L'obligation d'une reddition de comptes complète, transparente et compréhensible.

Les syndicats des personnels de l'Université du Québec à Chicoutimi unissent leur voix pour dénoncer ce projet de loi, qui propose à la fois une centralisation du pouvoir vers le conseil d'administration et le remplacement de membres issus de l'organisation interne à l'établissement par des membres de provenance externe. En proposant de renforcer le pouvoir de quelques administrateurs et en imposant une gouvernance hiérarchique plus centralisée, le projet de loi entre en contradiction avec une longue tradition universitaire où la collégialité domine.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCCUQAC), le Syndicat des professionnelles et des professionnels (SPP-UQAC) et le Syndicat des employées et employés de soutien (SCFP-1574) rencontreront les députés régionaux le jeudi 5 mars 2009 afin de leur faire part de leurs préoccupations.

L'Intersyndicale de l'UQAC demande aux députés de la région d'intervenir auprès de la ministre de l'Éducation, Mme Michelle Courchesne, afin de défendre l'intégrité de la mission universitaire.

Cette intégrité se manifeste par :

- des conseils d'administration diversifiés et représentatifs de la communauté universitaire et du milieu social et ouverts à la présence d'observateurs ;
- des processus transparents et consultatifs pour la nomination des administrateurs et le choix du recteur ;
- des règles de gouvernance qui respectent la mission et les valeurs universitaires : collégialité, liberté d'enseignement, liberté de recherche, indépendance de l'esprit, accessibilité aux études et qualité des services offerts.

Selon l'Intersyndicale de l'UQAC, l'Université n'est pas une entreprise privée et c'est pourquoi elle ne doit pas être gouvernée selon des principes empruntés au monde des affaires. L'ensemble de la communauté universitaire doit être partie prenante dans tout le processus décisionnel. Les présidentes du Syndicat des professionnelles et professionnels et du Syndicat des employées et employés de soutien, Mmes Clémence Bergeron et Lucie Des Rosiers, considèrent que, comptant la moitié des employés, leurs membres devraient être représentés au conseil d'administration comme c'est le cas actuellement ailleurs. « *Avant d'inviter plus de représentants externes (socioéconomiques) au conseil d'administration de l'UQAC, on devrait faire une place à tous ceux et celles qui connaissent bien le fonctionnement de l'université et contribuent à son développement.* »

Pour Monsieur Richard Perrault, président du SCCCQAC, *la nomination du recteur dans un processus confidentiel vient à l'encontre de la culture des universités, habituées à plus de démocratie. Il est également inquiétant de savoir que le conseil nommera ses membres en provenance de l'externe par cooptation en plus de déterminer leur rémunération.*

Il y a longtemps qu'il n'y a pas eu une telle unanimité au sein du réseau universitaire québécois. Tous, professeurs, chargés de cours, professionnels, employés de soutien, étudiants, sont convaincus que l'orientation prise par le MELS représente un réel danger pour la gestion des universités. La gestion universitaire est **certainement** perfectible, mais les recommandations du projet de loi 107 sur la gouvernance ne sont pas la solution.

*« La collégialité doit rester au cœur de la gouvernance universitaire, car elle s'inscrit dans une longue tradition qui a fait ses preuves. C'est cette collégialité qui assure la légitimité et la transparence nécessaires au processus décisionnel, alimente le sentiment d'appartenance des membres et contrôle la dérive instrumentaliste de l'Université. L'UQAC a développé un mode de fonctionnement équilibré et son développement se fait de façon harmonieuse et continue, ce qui serait compromis si le projet de loi était adopté. En accord total avec la position de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, la ministre Courchesne doit retirer son projet de loi et lui substituer des États généraux afin d'établir une Charte des universités », conclut M. André Leblond, président du SPPUQAC.*

— 30 —

#### **Pour renseignements supplémentaires**

##### **Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC**

**André Leblond, président**

**Tél : 418 545-5378**

**Courriel : [sppuqac@uqac.ca](mailto:sppuqac@uqac.ca)**

##### **Syndicat des professionnelles et professionnels**

**Clémence Bergeron, présidente**

**Tél. : 418 545-5386**

**Courriel : [spp-uqac@uqac.ca](mailto:spp-uqac@uqac.ca)**

##### **Syndicat des employées et employés de soutien (1574)**

**Lucie Des Rosiers, présidente**

**Tél. : 418 545-5387**

**Courriel : [scfp@uqac.ca](mailto:scfp@uqac.ca)**

##### **Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAC**

**Richard Perrault, président**

**Tél. : 418 545-5382**

**Courriel : [scccuqac@uqac.ca](mailto:scccuqac@uqac.ca)**